

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

*

Ancienne Gare - Place Faure-Marchand
17390 LA TREMBLADE

*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 29 MARS 2022

AFFICHÉ LE 30 MARS 2022

CS-220329-06

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

017-200077089-20220329-CS-220329-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Nombre de membres :

- En exercice : 14
- Présents : 09
- Absents : 05
- Pouvoirs : 00

**CS-220329-06 MARCHE DE TRAVAUX 2022/MARCHETRAVAUX/LEG/01 POUR LE REMPLACEMENT
DU PONTON DE L'EGUILLE SUR SEUDRE – ANALYSE DES OFFRES ET CHOIX DE
L'ENTREPRISE A RETENIR**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf mars à neuf heures trente, le Comité syndical dûment convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-deux s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Emmanuel CRETIN, Président du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

LES PRÉSENTS :

- M. CRETIN Emmanuel (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme PERAUDEAU Marie-Christine (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MARY Guy (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. PITARD Christian (S).....
- Suppléant de M. BARRAUD Vincent (T)..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. DAUGY Emmanuel (S)
- Suppléant de Mme OSTA AMIGO Laurence (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme BALLOTEAU Claude (T)Communauté de commune du bassin de Marennes
- M. PETIT Jean-Marie (T) Communauté de commune du bassin de Marennes
- Mme. LABARRIERE Fabienne (T) Conseil départemental de Charente-Maritime
- M. PROU Jean (T) Conseil départemental de Charente-Maritime

LES ABSENTS EXCUSES :

- M. SUEUR Christophe (T) Conseil départemental de Charente-Maritime
- M. FERCHAUD Pascal (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MALAGNOUX Jonathan (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. LYS Jacques (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MATET Nicolas (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

° ° ° °

Secrétaire de séance : MARY Guy

° ° ° °

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE
COMITE SYNDICAL DU
29 MARS 2022**

CS-220329-06 MARCHE DE TRAVAUX 2022/MARCHETRAVAUX/LEG/01 POUR LE REMPLACEMENT DU PONTON DE L'EGUILLE SUR SEUDRE – ANALYSE DES OFFRES ET CHOIX DE L'ENTREPRISE A RETENIR

Rapport :

Le Syndicat Mixte a passé une commande à la société ACCOAST pour assistance à maîtrise d'œuvre pour le remplacement du ponton en bois de l'Eguille sur Seudre. Le Syndicat a établi une publicité suivant la procédure d'appel d'offres ouvert n°22-10398 le 20 janvier 2022 au bulletin officiel des annonces de marchés publics, puis en vers dématérialisé sur la plateforme achatpublic.fr. La date de remise des offres était fixée au 17 février 2022.

La consultation compte deux lots :

Lot 1 :

- Démontage de l'appontement en bois ;
- Terrassement au droit des anciens pieux bois pour vérification de leur fondation ;
- Si fondation existantes, recepage à -1m ;
- Dragage mécanique de la zone (environ 300m³) ;
- Terrassement voirie, connexion aux réseaux (sec humide) existant et amenée des réseaux jusqu'à la passerelle.

Lot 2 :

- La fourniture et la pose des pontons y compris ancrages ainsi que d'une passerelle mobile ;
- Fourniture et mise en place des catways et autres équipements du ponton ;
- La création d'un portail d'accès ;

Les critères de choix sont les suivants :

- 1 . Critère du délai d'exécution pondéré à 10/100 points.
- 2 . Critère de pertinence de la méthodologie pondéré à 10/100 points.
- 3 . Critère du prix des prestations pondéré à 50/100 points.
- 4 . Critère de la valeur technique pondéré à 30/100 points.

LOT 1 :

Les offres pour le lot 1 sont supérieures aux meilleures estimations de l'assistant à maîtrise d'œuvre. Le lot 1 est déclaré infructueux suite à la publicité du 20 janvier 2022. La consultation pour le lot 1 est donc relancée en consultation simple avec une date limite des offres au 18 mars 2022. A la date d'échéance, le Syndicat mixte n'a pas reçu de nouvelle proposition, sauf une actualisation encore bien supérieur aux prévisions.

La seconde consultation étant infructueuse le SMPES va procéder à des travaux en régie et avec quelques entreprises sous-traitantes aux travaux de préparation du site (démontage du ponton fixe, dévasage, terrassement pour les réseaux eau et électricité).

LOT 2 :

Pour le lot 2, deux offres et candidatures ont été reçues avant la date limite de réception par les entreprises ou groupement d'entreprises suivantes :

- Atlantic Marine
- Metalu

L'assistant à maîtrise d'œuvre et le Syndicat ont procédé à l'ouverture des plis le 18 février 2022 et l'analyse des offres a été réalisée par le maître d'œuvre.

Le tableau de synthèse de l'analyse des offres est le suivant :

CLASSEMENT	ENTREPRISE OU GROUPEMENT	BASE / VARIANTE	NOTATION SUR 100 POINTS
1	Atlantic Marine	Variante	94
2	Metalu	Base	68,47

Le rapport propose de choisir la Société Atlantic Marine pour le lot 2.

Détaillé comme suit :

- Installations, chantier, études d'exécution, dossier de recollement, épreuve et essais : 3 840.00 € HT
 - Mise en place des équipements portuaires et apparaux : 73 160.00 € HT
- Total de 77 000.00 € HT et 92 400.00 € TTC.

Suite à cette présentation :

Vu les procédures de commande publique soumises aux dispositions des articles L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique,

LE COMITE SYNDICAL

- après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1°) d'attribuer le LOT 2 « fourniture et mise en place des pontons, passerelles et apparaux divers » à la société : Atlantic Marine

Le montant est le suivant : 77 000.00 € HT – 92 400.00 € TTC

2°) d'autoriser Le Président à signer le LOT 2 du marché de travaux « Remplacement du ponton de l'Eguille-sur-Seudre ainsi que tous documents nécessaires à l'application de la présente décision,

- ADOPTÉ À L'UNANIMITE -

Le Président du Syndicat Mixte
des ports de l'Estuaire de la Seudre,



Emmanuel CRETIN